

Coercition liée à la consommation de substances

Lorsque vous pouvez parler en privé:

« Des personnes ont indiqué que leur (ex)-partenaire les avaient contraintes à consommer des substances, lorsqu'elles ne le souhaitaient pas ou se sont servis de leur consommation de substances pour les contrôler. La consommation de substances est un moyen courant de soulager la douleur physique ou mentale. Si telle est votre situation, sachez que nous sommes là pour vous aider. »

Formes courantes de coercition liée à la consommation de substances

- Initiation aux substances ou intensification de la consommation de substances
- Consommation ou retrait forcés
- Automédication pour faire face
- Nuire à l'accès au traitement ou aux efforts de désintoxication
- Stigmatiser pour isoler, discréditer ou menacer
- Se servir de la consommation de substances pour justifier les mauvais traitements

Valider et affirmer:

- Rien de cela n'est votre faute.
- Vous méritez d'être traité(e) avec dignité et respect, quoi qu'il en soit.
- Je vous crois.
- Vous n'êtes pas seul(e).

« Serait-il utile de discuter de stratégies de sécurité et de ressources ? »

Considérations de Sécurité

- Communications sûres (télémédecine, téléphone, courrier, etc.)
- Risque de harcèlement et rendez-vous
- Maintien de la connexion aux services si pression par un (ex-)partenaire de cesser ces derniers
- Maintien du contrôle des médicaments
- Menaces de divulguer ou d'exiger la production d'informations de santé protégées
- Documents juridiques permettant à un (ex-)partenaire ou une connaissance d'exercer un contrôle sur la personne

Connecter

Ligne d'assistance téléphonique nationale pour les victimes de violence domestique :
1 (800) 799-SAFE ou 1 (800) 787-3224 (TTY)

Ligne d'assistance téléphonique nationale pour les victimes d'agressions sexuelles RAINN :
1(800) 656-HOPE

Ligne d'assistance téléphonique pour les Autochtones StrongHearts : 1 (800) 7 NATIVE
Love is Respect (pour les adolescents) : 1 (800) 331-9474 et 1 (866) 331-8453 (TTY)